



La loi anti tabac ne s'applique pas pour les ville demoin de 2500 habitants ?

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 14 décembre 2007

Est ce que c'est vrai que cette loi anti tabac ne s'applique pas pour les ville de moins de 2500 habitants ?

Réponse :

Il n'y a aucune particularité prévue pour l'application de la loiÉvin dans les ville de moins de 2500 habitants.